

**Golf Canada**

Suite 1 – 1333 Dorval Drive
Oakville ON
Canada L6M 4X7

T 905.849.9700
1.800.263.0009
F 905.845.7040
E info@golfcanada.ca



Mis à jour le 13 janvier 2012

Comité de la gouvernance

Paramètres

Mandat

Le Comité de la gouvernance est un comité permanent du conseil d'administration de l'Association Royale de Golf du Canada (active sous l'appellation de Golf Canada), ci-après désignée sous le nom de « Golf Canada ». Il lui incombe d'aider le conseil d'administration à remplir ses responsabilités de contrôle touchant la gouvernance ainsi qu'en ce qui a trait aux documents constitutifs et opérationnels.

Fonctions principales du président (de la présidente)

En s'acquittant de son rôle, le président (la présidente) travaillera en étroite collaboration avec le personnel pour accomplir les tâches suivantes :

- Travailler de concert avec la personne ressource du personnel pour planifier les réunions
- Soutenir les membres du Comité entre les réunions pour remplir les tâches
- Fournir au besoin des rapports écrits au conseil d'administration

Tâches principales du Comité

En remplissant son mandat, le Comité exécutera les principales tâches suivantes :

- Conseiller le conseil d'administration et les membres quant au bien-fondé et à l'efficacité des documents constitutifs clés de Golf Canada et des politiques-cadres, y compris la vision, la mission, les valeurs et les énoncés de mandat;
- Recommander au conseil d'administration et aux membres, au besoin, des amendements aux lettres patentes ou aux règlements;
- Fournir de l'expertise, de façon continue, pour aider le conseil d'administration dans des discussions portant sur les questions de politique et de gouvernance, et faciliter la prise de décision efficace du conseil d'administration en ces matières;
- Surveiller et faire rapport au conseil d'administration sur l'efficacité continue du modèle actuel de gouvernance;
- Examiner les évaluations annuelles du conseil d'administration, des Conseils et des Comités préparées par le comité des ressources humaines pour assurer l'efficacité continue de la gouvernance;
- Fournir des commentaires annuels dans le cadre du processus de planification stratégique de Golf Canada; et
- Remplir les tâches additionnelles pouvant être confiées au Comité par le conseil d'administration de temps à autre.

"Golf Canada" and "Golf Canada & Design" are trademarks and service marks of the Royal Canadian Golf Association and may not be used without its permission. / « Golf Canada » et les dessins de marque « Golf Canada » sont des marques de commerce enregistrées et des marques de service de l'Association Royale de Golf du Canada et ne peuvent être utilisées sans son autorisation.

Love the game.
Grow the game.

golfcanada.ca

Pour l'amour du golf.
Pour l'avenir du golf.

Nominations

Les membres sont nommés au Comité par le conseil d'administration dans les 30 jours de chaque assemblée générale annuelle et leur mandat est d'un an. On s'attend à ce que les membres du Comité remplissent un minimum de trois mandats d'un an. S'il y a un poste vacant au sein du Comité, pour quelle que raison que ce soit, le conseil d'administration peut nommer une personne qualifiée pour occuper ce poste pendant le reste du mandat. Le conseil d'administration peut révoquer tout membre du Comité.

Composition

Le Comité sera composé de trois à six personnes, qui seront choisies conjointement par le président (la présidente) et le 1er et le 2e vice-présidents de Golf Canada, en tenant compte de leurs connaissances, de leur expérience et de leur intérêt concernant les questions de gouvernance. Les membres choisis pour faire partie du Comité doivent refléter dans la mesure du possible la nature diversifiée des membres de Golf Canada, y compris la langue, le sexe, l'origine géographique et l'ethnicité. Le conseil d'administration nommera le président (la présidente) du Comité, qui doit être un directeur. Le président (la présidente) peut remplir un maximum de quatre mandats d'un an. Dans le cas de résolutions qui requièrent un vote, le président (la présidente) disposera d'un vote, mais il (elle) n'aura pas un deuxième vote dans l'éventualité d'une égalité.

Réunions et ressources

Le Comité peut tenir des réunions par téléphone ou en personne, au besoin. Les réunions se tiendront à la demande du président (de la présidente). Le Comité recevra les ressources nécessaires de la part de Golf Canada pour remplir son mandat et des membres du personnel aideront le Comité à accomplir son travail.

Rendre compte

Le Comité relève du conseil d'administration. Un procès-verbal sera produit pour chaque réunion et les procès-verbaux et les rapports seront soumis au président du conseil dans les 60 jours suivant chaque réunion du Comité. Les procès-verbaux seront ensuite accessibles pour examen sur la page Web des gouverneurs.

Examen et approbation

Ces paramètres ont été approuvés par le conseil d'administration et ils peuvent être soumis à une étude et révisés de temps à autre par le conseil d'administration.